

Elus : 19
En fonction : 18
Présents : 14

COMMUNE DE LIÈPVRE (Haut-Rhin)

Extrait des délibérations du Conseil Municipal Séance du 4 juin 2010

Etaient présents sous la présidence de monsieur Jacquy MOUGINY, Maire, Mesdames Eliane CEBOKLI, Messieurs Pierrot HESTIN, Christophe PANTZER, Michel MOUILLÉ, adjoints au maire, mesdames Claudine EGERMANN, Claudine JACQUES, Maud PETITDEMANGE et messieurs Eric BRUDER, Pascal FEIL, Gérard GASPERMENT, Daniel KAELBEL, Jean-Paul MINGAT, Claude RENTZ, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : madame Evelyne SCHNEIDER, monsieur Didier LEGRAND et madame Dominique DIDIER qui ont donné respectivement procuration à madame Eliane CEBOKLI, monsieur Jacquy MOUGINY et monsieur Eric BRUDER.

Etait absent : monsieur Jean-Marc LE CHARTIER

Secrétaire de séance : monsieur Christian LAIGUESSE.

Monsieur le Maire salue l'assemblée et remercie les membres du conseil municipal d'avoir bien voulu participer à cette réunion de travail. Après avoir constaté que le quorum est atteint pour délibérer valablement, il déclare la séance ouverte. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

46/2010 Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 avril 2010

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 10 avril 2010.

47/2010 Demandes de subventions

Après discussion, le conseil municipal statue comme suit sur les demandes de subventions qui lui sont formulées :

- avis favorable pour l'attribution d'une somme de 380 € correspondant à l'aide aux clubs sportifs de notre commune pour les jeunes licenciés, à savoir 100 € pour l'A.S.C.L.V.L. (7 jeunes), 180 € pour le C.S.L. (31 jeunes) et 100 € pour la société de tir (6 jeunes), décision prise à l'unanimité,
- avis favorable pour l'attribution d'une subvention « Au Vélo Club » de Ste Marie aux Mines concernant la 2^{ème} manche de l'Elsass Enduro Tour du 2 mai dernier, montant correspondant au coût de la location de la salle polyvalente, décision prise à l'unanimité,

- avis favorable pour le maintien d'une somme de 17 € par enfant participant à l'Animation Eté 2010 organisée par l'O.S.J.C. de Ste Marie aux Mines, paiement sur présentation d'un état récapitulatif correspondant nominativement aux jeunes de Lièpvre, décision prise à l'unanimité,
- avis favorable pour l'attribution au comité de la cavalcade Lièpvre-Rombach le Franc d'une subvention exceptionnelle de 1.500 € pour combler une partie du déficit de la cavalcade 2010, décision prise à l'unanimité.

48/2010 Convention de mise à disposition de la salle polyvalente

Monsieur le Maire donne lecture d'une convention de mise à disposition de la salle polyvalente communale entre la commune et l'association bénéficiaire dénommée Comité des Fêtes et Association de gestion de la salle polyvalente, représentée par son président, monsieur Gilles KNECHT. Cette convention, élaborée à partir d'un document publié par la revue « La Vie Communale » a été étudiée par les membres de l'assemblée en commission réunie du 21 mai dernier et, pour information, le conseil d'administration du Comité des fêtes et de l'association de gestion de la salle polyvalente a approuvé ce document le 20 mai 2010.

Cette convention a pour but de définir l'ensemble des charges locatives incombant notamment au locataire et les charges supportées par la commune.

Après discussion, le conseil municipal par 13 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions approuve la convention de mise à disposition de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire est autorisé à signer ce document.

Monsieur Michel MOUILLÉ réitère ses propos formulés lors des commissions réunies du 21 mai dernier : il estime que pour un projet d'agrandissement de la salle polyvalente pour un coût d'environ 2,5 M€ à la charge de la commune, il sera nécessaire d'envisager la mise en place d'un gardien sur ce site pour sa gestion et son entretien.

Monsieur le Maire répond qu'à ce jour cette question est prématurée mais qu'elle sera évoquée au moment opportun et soumise à l'Association de gestion.

Monsieur Pierrot HESTIN estime qu'il est urgent que la commune reprenne la gestion de la salle polyvalente. De plus en plus de dégradations se font voir et un bâtiment conséquent comme la salle polyvalente mérite l'embauche d'un « homme de mains » pour sa gestion ainsi que son entretien. Monsieur le Maire fera un courrier au président de l'Association de gestion de la salle polyvalente allant dans le sens de cette demande en temps utile.

49/2010 Convention financière avec l'Association de gestion de la salle polyvalente

Monsieur le maire explique à l'assemblée que cette convention financière a fait l'objet d'une étude approfondie en réunion des commissions réunies du 21 mai dernier. Pour information, le conseil d'administration du Comité des fêtes et de l'association de gestion de la salle polyvalente a approuvé ce document le 20 mai 2010. Cette convention financière pour l'exercice 2010 est soumise aux élus dans le cadre de l'obligation légale faite aux associations percevant des subventions communales supérieures à 23.000 €.

La présente convention établie pour la durée de l'exercice budgétaire 2010 propose que la commune de Lièpvre s'engage à soutenir financièrement l'objectif général de l'association. En contre partie, l'Association de gestion de la salle polyvalente devra s'engager à réaliser plusieurs objectifs qui sont stipulés dans ce document.

Après discussion, le conseil municipal par 13 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions approuve la convention financière avec l'Association de gestion de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire est autorisé à signer ce document.

50/2010 Demande d'admission en non-valeur

Après les explications de Monsieur le Maire, et considérant que cette somme est d'un montant inférieur au seuil minimum de poursuites, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'admission en non valeur d'une créance de 2,65 €, rôle de 2009 au titre du budget eau-assainissement.

51/2010 Taxe locale sur la publicité extérieure

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du nouveau régime de la taxation locale de la publicité issu de l'article 171 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de ne pas instituer sur le territoire de la commune, la taxe locale sur la publicité extérieure.

52/2010 Vente d'un terrain

Le cabinet SCHALLER – ROTH – SIMLER a fait parvenir un PV d'arpentage (n° 689) correspondant à une parcelle section 1 n° 603 d'une contenance de 0,44 are, en vue d'une vente entre la commune et la société SALM.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour une cession de ce terrain au prix de 34 € le m². Les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur. Par ailleurs, le conseil municipal donne son accord pour une enquête de déclassement dans le domaine privé, enquête à réaliser conjointement avec une autre enquête dans le futur.

Le conseil municipal charge le maire de faire toutes les démarches administratives afférentes à ce dossier et l'autorise à signer tout document devant permettre cette transaction.

53/2010 Achat d'un terrain

Madame Michèle DALLEAU, héritière des époux Pierre STANISIERE et Jeanne FEDERLÉ, dans un courrier du 1^{er} mai dernier, demande de procéder à la régularisation foncière de la parcelle n° 913 section 2 d'une surface de 57 m² qui sert actuellement de parking public pour les voitures, à l'arrière ouest de la mairie.

Après les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir cette parcelle au prix de 34 € le m², les frais de notaire étant à la charge de la collectivité.

Le conseil municipal confie la rédaction de l'acte de vente à Maître Arnaud GEIGER, notaire à Sainte Marie-aux-Mines. Il charge le maire de faire toutes les démarches administratives afférentes à ce dossier et à signer tout document devant permettre cette transaction.

54/2010 Renouvellement de la conduite A.E.P. rue Robert Guth – Budget eau 2010 – Décision modificative

Monsieur le Maire donne connaissance du chiffrage définitif de l'étude AEP de la rue Robert GUTH déterminé par le cabinet BEREST qui se monte à 367.392,06 € TTC. Le premier chiffrage de janvier dernier était de 110.000 € HT.

Monsieur Pierrot HESTIN explique qu'une partie de ce surcoût est due à des branchements supplémentaires et un forage sous la déviation au niveau du pont de Frarupt.

Compte tenu de cette augmentation très conséquente par rapport à la première estimation, les membres du conseil municipal demandent que le maire fasse un courrier au cabinet BEREST afin de lui faire part de l'étonnement des élus sur l'ampleur de la différence constatée et pour s'enquérir des motifs justifiant cette différence.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, prend la décision modificative suivante, à savoir :

- a) Dépenses : du compte 2315 « Installations, matériel et outillage technique » de l'opération 15 « Renouvellement de la conduite AEP de la rue Robert Guth » pour 250.000 €
- b) Recettes : compte 1641 « Emprunts » pour 250.000 €.

55/2010 Location d'un terrain communal

Suite à la demande de monsieur Daniel PERRIN de louer un terrain communal section 12 parcelle 276 à côté du dessableur du ruisseau du Hoimbach, les élus, à l'unanimité, décident de donner leur accord à cette demande de location au tarif habituellement pratiqué en la matière (0.70 € l'are pour une surface de 19,62 ares).

56/2010 Echange et cession de terrains

Monsieur Grégory KELLER de Ste Marie aux Mines revient sur la délibération du CM du 19 février dernier.

- 1) En ce qui concerne l'acte d'échange des parcelles communales cadastrées section 8 n° 422 et 423 contre la parcelle en section 8 n° /130, propriété de monsieur Patrick KELLER, il demande de bien vouloir envisager, selon les termes de son courrier, une prise en charge des frais de notaire par les deux parties, chacune pour moitié compte tenu que cette transaction doit être réalisée dans l'intérêt commun des parties coéchangistes.

- 2) En ce qui concerne la vente des parcelles communales cadastrées section 8 n° 424 avec 1,48 are et /133 avec 1 are 78, il sollicite une cession au profit de monsieur KELLER Grégory et mademoiselle KELLER Elodie, chacun pour une moitié indivise et non pas au profit de monsieur KELLER Patrick. Il fait également remarquer que ces terrains ne sont pas situés en zone constructible. Il suggère donc que le prix de vente soit fixé par analogie à ce que propose la SAFER en pareil cas, soit 20 € l'are, ce qui correspondrait à un prix global de 65 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal, considérant que la commune n'était pas demanderesse dans cette affaire et tenant compte du montant des frais engagés pour l'enquête publique, décident de ne pas modifier les termes de leur délibération du 19 février 2010 sauf en ce qui concerne la vente des deux parcelles pour lesquelles l'assemblée prend acte qu'elles seront cédées au profit de monsieur KELLER Grégory et mademoiselle KELLER Elodie, chacun pour une moitié indivise.

57/2010 Demande de cession du lot n° 2 des chasses communales

Maître André BELZUNG, avocat au Barreau de Mulhouse fait part du souhait de Monsieur Patrice DROMSON, locataire du lot n° 2 de la chasse communale de Lièpvre, de céder à l'association de chasse SPITZENBERG le bail de chasse relatif à ce lot. Il joint à son courrier, un exemplaire de l'acte de cession daté du 3 mai 2010. En application de l'article 18 du cahier des charges des chasses communales du Haut-Rhin, cette demande a été soumise préalablement à la Commission consultative de la chasse le 3 juin 2010 qui a émis un avis défavorable à cette cession.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, refuse la cession du lot n° 2 des chasses communales à la société de chasse SPITZENBERG.

58/2010 Déclassement d'un sentier dit « Devant Chalmont » d'une surface de 53 m²

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du projet de remembrement de l'AFUA « Devant Chalmont II » soumis à enquête publique du 3 au 22 février 2010, et qui a fait l'objet d'un avis favorable sans réserves en date du 18 mars 2010 de la part du Commissaire Enquêteur, Monsieur Claude SCHALLER Géomètre Expert de l'opération attire l'attention de Monsieur le Maire, qu'il y a lieu de prononcer le déclassement préalable d'une portion de sentier situé dans l'emprise du projet.

Cette portion de sentier d'une longueur de 53 mètres, sur une largeur de 1m environ, pour une surface de 53 m², située dans le prolongement du sentier actuellement cadastré Section 7, parcelle n 340/139, est reprise et élargie à 3 mètres dans le cadre du projet de remembrement de l'AFUA, de sorte à continuer d'assurer les fonctions de dessertes, depuis la Rue de la Rochette qui s'en trouveraient même améliorées.

Considérant que le projet de remembrement de l'AFUA a été définitivement adopté par le Conseil des Syndics dans sa réunion du 28 mai 2010, comme suite au rapport favorable et sans réserves du Commissaire Enquêteur.

Considérant ainsi, que ce déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par le sentier, puisque reprises dans le projet de remembrement de l'AFUA, il n'y a donc pas lieu de procéder à une nouvelle enquête publique préalable au déclassement, conformément aux dispositions de l'article L141-3 modifié du Code de la Voirie Routière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de prononcer le déclassement du sentier dit « Devant Chalmont » pour une surface de 53 m², sur une longueur de 53 mètres.

- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférent à ce déclassement.

59/2010 Divers

1) Attribution de marchés de travaux publics : il est donné connaissance des marchés conclus dans le cadre de l'aménagement de la route de La Vancelle et attribués aux sociétés suivantes :

- Lot « Réseaux secs » à l'entreprise SOBECA pour 163.137,50 € TTC,
- Lot « Voirie » à l'entreprise SCREG EST pour 322.910,18 € TTC.

2) Remerciements : le Maire donne connaissance des lettres de remerciements de monsieur René STAQUET à l'occasion des condoléances adressées lors du décès de son père. De même, madame Anne Marie BIECHER remercie l'ensemble des élus pour les souhaits émis lors de son anniversaire. Le Foyer St Alexandre en fait de même pour la subvention allouée ainsi que l'Amicale des sapeurs-pompiers et le Groupe Cyclotouriste de la vallée pour la récompense octroyée à l'occasion des Boucles du Val d'Argent (coupe).

3) Région Alsace : Le maire informe les élus que la commission « Aide aux Entreprises » du Conseil Régional a octroyé une subvention de 4.516 € à la Sarl MPH située dans notre commune. Cette aide régionale, accordée dans le cadre de la Gamme Régionale d'Accompagnement du Développement et de l'Investissement des Entreprises (GRADIENT), vient en appui au développement de cette entreprise.

4) Programme Local de l'Habitat/Communauté de Communes du Val d'Argent : le maire donne connaissance de la synthèse des groupes de travail du 5 mai dernier de ce programme. Les conseillers intéressés peuvent consulter ce document au secrétariat de la mairie.

5) Droit de préemption urbain : le Maire donne connaissance des dernières transactions d'immeubles et terrains situés en zone U et AU pour lesquels il a décidé de ne pas faire usage du droit de préemption urbain instauré au profit de la commune, à savoir :

- Vente de l'immeuble situé 25 rue des Grands-Jardins, section 2 n° 484/78 d'une surface de 591 m² et propriété de monsieur Jean-Marie NATCHY-POUGAN,
- Vente de l'immeuble situé 25 rue des Grands-Jardins (à détacher de section 2 n°484/78) d'une surface de 350 m² et propriété de monsieur Jean-Marie NATCHY-POUGAN,
- Vente de l'immeuble situé 32 rue du Frankenbourg, section 8 n° 425/130 d'une surface de 1351 m² et propriété des consorts Romuald THIERY,

- Vente d'un terrain situé « Devant Chalmont » section 7 n° 144 d'une surface de 5217 m² et propriété des conjoints Daniel FONTAINE.

En ce qui concerne le projet de transaction envisagée entre la SCI La Vieille Forge et la société CEGIK Immobilier associée à Monsieur CHAMLEY, Monsieur le Maire fait part de la réflexion de la municipalité quant à un éventuel exercice du droit de préemption urbain en vue d'un agrandissement de la zone industrielle de Bois-l'Abbesse. Monsieur Christophe PANTZER souhaite une estimation de ces biens par les Service des Domaines. La zone industrielle étant intercommunale, Monsieur le Maire est chargé de se renseigner auprès des services de la Sous-Préfecture des conditions et des modalités d'exercice du droit de préemption dans ce cas précis. La décision doit être prise dans les deux mois suivant la réception du DPU en mairie, soit au plus tard le 28 juillet 2010.

6) Déplacement du comité de la cavalcade à WOLFACH : l'heure de départ est fixée à 13 heures le samedi 12 juin prochain. Messieurs Jacquy MOUGINY, Pierrot HESTIN, Jean-Paul MINGAT et Michel MOUILLÉ feront le déplacement en tant que représentants de la commune.

7) Lot de chasse n° 2 – Problèmes divers : monsieur le Maire revient sur divers problèmes concernant ce lot de chasse. Il évoque la mise en place, sans autorisation, photos à l'appui, d'un agrainoir à proximité d'un ruisseau. La pose, toujours sans autorisation, d'un mirador à proximité d'une habitation signalée par la propriétaire. Il donne également connaissance d'un échange de correspondances entre le titulaire du lot et lui-même au sujet d'un différent concernant la pose d'une clôture électrique pour protéger les terres agricoles des dégâts de sangliers. Il estime que cela fait beaucoup d'incidents pour le même lot.

8) Vente chemin rural desservant la propriété Pascal COMINI : monsieur le Maire fait part de son dernier entretien avec monsieur COMINI, ainsi que du courrier de ce dernier reçu ce jour, au sujet du résultat de l'enquête publique et de la valeur de la transaction fixée par le conseil municipal. L'intéressé estime le coût trop cher (1 500€) pour 540 m² de terrain agricole. Il conteste également le bien fondé de l'enquête publique et estime que le chemin faisait partie du domaine privé de la commune et ne nécessitait de ce fait, aucune enquête publique.

Madame Adèle VINCENT, commissaire-enquêteur, contactée sur ce point nous répond qu'en application de l'article L. 161-1 du Code de la voirie routière, les chemins ruraux appartiennent à la commune et sont affectés à la circulation publique. La vente ne peut être décidée par le conseil municipal **qu'après enquête concluant que le chemin rural cesse d'être affecté à l'usage public.** La requête de monsieur Pascal COMINI visant à acquérir ce chemin rural desservant leur immeuble, nécessite donc bien, au préalable, d'engager **obligatoirement** une enquête publique dans le but de constater l'éventuelle désaffectation du chemin rural concerné, après avoir recueilli l'avis des usagers. Le conseil municipal n'a donc commis aucune erreur en diligentant une enquête publique spécifique à cette requête.

Le conseil municipal décide de ne pas prendre de décision ce soir et propose d'organiser une rencontre avec monsieur Pascal COMINI afin de trouver un accord qui satisfasse les deux parties.

9) AEP : monsieur Christophe PANTZER souhaite une réflexion globale sur le traitement de l'eau. Il souhaite expérimenter un système sans chlore. L'avenir nous réserve une raréfaction

de l'eau. Il estime que cet objectif est à prendre au sérieux et demande une réunion avec le S.D.E.A. et des experts en la matière. Il est inadmissible de consommer de l'eau à forte teneur en chlore. Par ailleurs, Monsieur Christophe PANTZER souhaite que cette réflexion explore la possibilité de créer de nouveaux périmètres de captage d'eau. Monsieur le Maire signale qu'un système de chloration plus perfectionné que celui en place à l'heure actuelle sera prochainement installé. La commande a déjà été passée. Ce système devrait atténuer les effets du traitement au niveau du goût de l'eau consommée. Il verra également avec le SDEA s'il n'est pas possible de mettre en place un système de traitement par rayons ultra-violets. Monsieur HESTIN, quant à lui, estime, que sans source d'énergie à proximité, il n'est pas possible de mettre en place un tel système. Il précise, par ailleurs, que la mise en place des périmètres de protection, qui vient d'être réactivée, devrait aussi aller dans le bon sens.

10) Sécurité au village : monsieur Christophe PANTZER demande une réunion urgente avec les services de la Gendarmerie et autres afin de mener une réflexion au sujet des désordres et nuisances sonores constatés régulièrement dans notre commune. Il déplore une dégradation vertigineuse autour du parc de loisirs place de la Gare et aux abords de la salle polyvalente. Le maire prendra contact avec les services compétents afin de mener une réflexion sur le sujet et d'envisager des solutions adaptées.

11) APA (Association d'Aide aux personnes âgées) : Cette association est membre du réseau associatif « La Croisée des services », et à ce titre participe à la mise à disposition de certains services aux personnes. Une réunion de présentation est prévue le 23 juin prochain à 18 heures à la salle polyvalente.

12) Croix Rouge : madame Eliane CEBOKLI demande une révision, cet automne, de la Formation « Prévention et secours civiques de niveau 1 » qui avait été dispensée par la Croix Rouge l'an dernier.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 heures 05.

Fait et délibéré en séance à Lièpvre, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Lièpvre, le 5 juin 2010.

Le Maire,

Jacquy MOUGINY.